



N° de résolution
ou annotation

05.06.17.076

En conséquence, il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset appuie la demande du Cercle des fermières auprès de la MRC Beauce-Sartigan (FDT) pour de l'ameublement pour leur local;
- qu'il remette à l'organisme un don de 800 \$ (résolution 05-06-17-074). Ce montant lui sera remis après l'acceptation du projet par le Conseil des maires de la MRC Beauce-Sartigan, sur présentation de factures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU GOUVERNEMENT D'ACCÉLÉRER L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 122 VISANT PRINCIPALEMENT À RECONNAÎTRE QUE LES MUNICIPALITÉS SONT DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ ET À AUGMENTER À CE TITRE LEUR AUTONOMIE ET LEURS POUVOIRS.

Attendu que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Attendu qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Attendu que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

Attendu que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Attendu que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Attendu que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de St-Hilaire de Dorset:

- **Demande** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;
- **Demande** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE

05.06.17.077

ADOPTION DU RÈGLEMENT 220-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture du règlement est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du règlement no 220-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable.

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte le règlement 220-2017. Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset.


ADOPTÉE

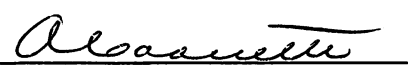
05.06.17.078


LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h45.

ADOPTÉE


Céline Bilodeau, mairesse


Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi,  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 3 JUILLET 2017, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

PRÉSENCES : Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :
Ghislain Jacques, siège no 1
Lise Garant, siège no 2
Michel Breton, siège no 4
Germain Létourneau, siège no 5
Berthold Létourneau, siège no 6
ABSENT : Pierre Levasseur, siège no 3

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

03.07.17.079

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir reporté le point 14, il est **proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

03.07.17.080

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la session ordinaire du conseil du 5 juin 2017 il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03.07.17.081

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 99 815,07 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

ADOPTÉE

03.07.17.082

DONS

1. Fondation Santé Beauce-Etchemin
2. Campagne leadership Maxime Bernier

Il est **proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité fasse un don de 60 \$ à la Fondation Santé Beauce-Etchemin.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

1. Office des personnes handicapées – l'exercice du droit de vote des personnes handicapées
2. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
3. Adhésion Vision femmes
4. MRC – information sur la berce du Caucase
5. MMQ – proposition d'assurance pour protection cyberrisques
6. CRTC – modernisation des services 9-1-1 (9-1-1 PG)
7. Invitation du service d'incendie pour présentation du logiciel Première ligne
8. Réponse PARRM

03.07.17.083

RÉSOLUTION POUR ADHÉRER À VISION FEMME ET AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

Il est **proposé** par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité adhère à l'organisme Vision Femme (20 \$) et Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (25 \$).

ADOPTÉE

03.07.17.084

RÉSOLUTION POUR FAUCHAGE DES ROUTES

ATTENDU QUE la rue Principale traverse la municipalité;

ATTENDU QUE la route des Iles est empruntée par les clients du camping et qu'il est aussi important que ce tronçon soit propre;

ATTENDU QUE le conseil juge important que les citoyens soient fiers de leur municipalité;



03.07.17.085
ou annotation

Il est proposé par Michel Berton et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité octroi un contrat à l'entrepreneur Dany Champagne afin de faucher les bords de la route à partir de la limite de la route de St-Hilaire jusqu'à la limite de la route de Courcelles et le chemin du camping des îles, le tout pour un montant évalué à 1 600 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES ROUTES.

ATTENDU QUE le Conseil se doit d'assurer la sécurité des gens qui circulent sur ses routes;

ATTENDU QUE le Conseil a décidé de faire le débroussaillage par section soit :

- dans un 1^{er} temps : la rue Principale, la route de Courcelles, le chemin du Camping et le 9 sud (a été fait en 2015);
- dans un 2^e temps : la route du 9, le rang 9 Nord et le Bois de Dorset;

ATTENDU QUE la route du 9, le rang 9 Nord et le Bois de Dorset ont été faits en 2016;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité octroi un contrat à l'entrepreneur Dany Champagne afin de couper les branches (débroussailler) sur les bords de la route la rue Principale à partir de la route du 9, la route de Courcelles, le chemin du Camping et le 9 sud, le tout pour un montant évalué à 1 000 \$.

ADOPTÉE

03.07.17.086

RÉSOLUTION POUR FIXER LE SALAIRE DU PERSONNEL ÉLECTORAL.

ATTENDU QUE le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections a été indexé pour 2017;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le salaire du personnel électoral soit conforme au règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux émis par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

ADOPTÉE

03.07.17.087

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UN BUDGET POUR LA DÉCORATION ET L'AMEUBLEMENT DES NOUVEAUX ESPACES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU QUE les travaux de construction sont pratiquement terminés à l'édifice municipal;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite y placer quelques articles de décoration (stores, tableaux d'affichage, tableaux, petits meubles de rangement, etc.) et d'ameublement;

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un contrat dont la dépense s'élève à 7 500 \$ soit octroyé à la firme Group Design pour le choix et l'achat de ces articles. Les taxes ne sont pas incluses dans ce montant.

ADOPTÉE

03.07.17.088

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 22h30.

ADOPTÉE

Céline Bilodeau, mairesse

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, Céline Bilodeau atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



N° de résolution
ou annotation